

VILLE DE BRUXELLES
M. G. MICHIELS
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

Bruxelles, le

V/Réf. : L1018/16 (G. De Halleux)
N/Réf. : GM/AH/BXL-2.250/s.600
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Léopold I, 18. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation d'une maison unifamiliale. Avis de la CRMS sur la demande d'avis de la Commission de Concertation.

En réponse à votre lettre du 6/02/2017 sous référence, réceptionné le 8/02/2017, le point sous rubrique a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 22/02/2017.

La demande concerne la transformation d'une maison unifamiliale appartenant à l'enfilade de maisons néoclassiques de la rue Léopold I, partiellement comprise dans la zone de protection du Cimetière de Laeken. Le projet vise notamment la création d'une annexe en façade arrière, le remplacement des châssis en PVC blanc par des châssis en PVC foncé ainsi que l'installation d'une lucarne et des velux en toiture avant et la création d'une toiture à la Mansart en toiture arrière.

Le projet ne porte pas atteinte au cimetière classé situé à proximité directe et n'aura que peu d'impact sur sa zone de protection. La CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières quand à ce projet de rénovation et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Cependant, pour des raisons esthétiques et de durabilité, elle ne peut souscrire au renouvellement des menuiseries par du PVC et demande d'opter pour des châssis en bois qui respectent les divisions et les profils anciens conformément à la typologie de la façade néoclassique. L'installation d'une lucarne superposée à deux nouvelles fenêtres de toiture et décalée par rapport à celles-ci, est fortement découragée. La création des deux fenêtres de toitures ne semble d'ailleurs pas indispensable étant donné que les chambres du second étage seraient déjà éclairées par les fenêtres en façade avant.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente